

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.M.R.

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 64 avenue Jean de Noailles, Villa Farnèse
06400 CANNES
352 559 769 RCS CANNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU** 16 JUL. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 JUL. 2026 à _____ heures,

La Société LA FONCIERE CANNOISE, Société civile au capital de 1 524,49 euros ayant son siège social à CANNES 06400, 64 avenue Jean de Noailles, Villa Farnèse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 988 771, représentée par Monsieur Charles RONCHI en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la Société A.M.R.,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant
détermination de ses pouvoirs,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de nouvelle cogérante :

Madame Nathalie FAVEDE

demeurant [REDACTED]

qui accepte, pour une durée indéterminée.

[REDACTED]	
N	[REDACTED]
paraphe	paraphe
VER	PP'

Madame Nathalie FAVEDE-ⁱ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

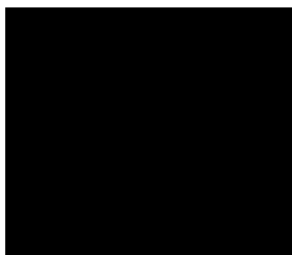
L'Associée Unique décide que Madame Nathalie FAVEDE- ne percevra aucune rémunération mais qu'elle aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

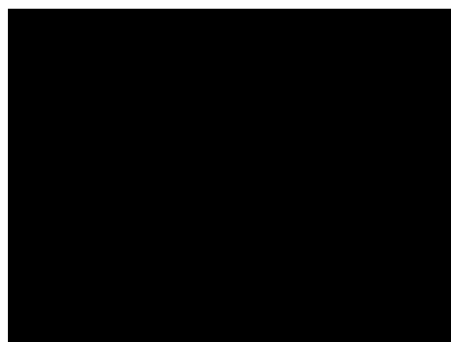
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par la nouvelle gérante acceptant expressément ses fonctions et par l'Associée Unique, consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour LA FONCIERE CANNOISE
M. Charles RONCHI



La Gérante
Mme Nathalie FAVEDE-
(« bon pour acceptation
des fonctions de gérante »)



	Nathalie FAVEDE- ⁱ RONCHI
	paraphc